|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2018Genève, 17-27 avril 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 1.5** | **Document C18/76-F** |
| **3 avril 2018** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| Rapport d'activité sur l'utilisation abusive des numéros d'identité internationale d'équipements mobiles (IMEI) dans les téléphones mobiles  |

|  |
| --- |
| RésuméConformément à la décision du Conseil à sa session de 2017, le Directeur du TSB a procédé à des échanges de vues avec la GSMA sur l'utilisation abusive des numéros d'identité internationale d'équipements mobiles (IMEI) dans les téléphones mobiles.A l'issue des débats qui se sont tenus lors de la réunion de janvier 2018 du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines, de nouveaux échanges de vues ont eu lieu entre le Directeur du TSB et la GSMA. Le présent rapport rend compte de l'état d'avancement des discussions et des échanges de vues.Suite à donnerLe Conseil est invité **à prendre note du présent rapport**.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références*Documents* [*C17/87*](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0087/fr)*,* [*C17/124*](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0124/fr)*,* [*CWG-FHR 8/19*](https://www.itu.int/md/S18-CLCWGFHRM8-C-0019/fr) |

# 1 Rappel

Plusieurs Etats Membres de l'UIT (Inde, Bangladesh, Nigéria, Ouganda et Tunisie) ont soumis une contribution commune (Document C17/87 "Proposition relative à la mise en oeuvre des identités IMEI dans les téléphones mobiles pour résoudre les problèmes de sécurité") à la session de 2017 du Conseil. Actuellement, les numéros IMEI peuvent être programmés par l'utilisateur et être aisément modifiés, ce qui pose des problèmes de sécurité et entraîne le risque que plusieurs téléphones mobiles comportent le même numéro IMEI. Cela est contraire à la norme actuelle TS 22.016 (Identités internationales d'équipements de station mobile (IMEI)) du 3GPP, selon laquelle "l'identité IMEI est unique et ne doit pas être modifiée après la phase finale du processus de production de l'équipement mobile. L'identité IMEI doit résister aux altérations, c'est-à-dire aux manipulations et aux modifications, par quelque moyen que ce soit (par exemple physique, électrique ou logiciel)", ainsi qu'au document TS.06 de la GSMA (Processus d'attribution et d'approbation des identités IMEI), selon lequel les détenteurs d'attributions sont chargés "de faire en sorte que les identités IMEI soient fiables et répondent aux exigences d'intégrité" (§ 16).

Conformément au compte rendu des délibérations du Conseil de l'UIT (Document [C17/124](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0124/fr)):

 "*Les Conseillers qui prennent la parole s'accordent à reconnaître la gravité du problème, tant sur le plan socioéconomique que sur le plan de la sécurité. Ce problème doit être réglé par une combinaison de programmes nationaux et d'initiatives de coopération internationale, le but étant de parvenir au minimum à des IMEI qui ne soient ni effaçables, ni reprogrammables"*. *Le Conseil de l'UIT a chargé le Directeur du TSB "d'engager une collaboration avec la GSMA, notamment en attirant l'attention sur la question dans une lettre adressée à la GSMA, en vue de trouver une solution au problème des identités IMEI*".

# 2 Echanges de vues entre l'UIT et la GSMA

En juillet 2017, le Directeur du TSB a envoyé la lettre ci-après au Directeur général de la GSMA:

 " *[…] Compte tenu de ce qui précède, pour renforcer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC, l'UIT porte à la connaissance de la GSMA les préoccupations exprimées par les Etats Membres, selon lesquelles les normes du 3GPP ainsi que les documents de la GSMA définis pour protéger l'intégrité des identités IMEI ne sont pas respectés, et demande à la GSMA et au 3GPP de se pencher d'urgence sur cette question, en vue de collaborer avec l'UIT et de prendre les mesures nécessaires à cet égard.*

 *Permettez-moi de saisir cette occasion pour vous inviter à participer à la prochaine réunion de la Commission d'études 11 de l'UIT-T, qui se tiendra à Genève du 8 au 17 novembre 2017. La Commission d'études 11 de l'UIT-T assume également les fonctions de commission d'études directrice pour la lutte contre* la contrefaçon et l'utilisation de dispositifs *TIC volés. A cette occasion, les parties concernées pourraient peut-être tenir une réunion informelle pour étudier la question.*

 *Je serai heureux de poursuivre la collaboration fructueuse engagée dans ce domaine avec la GSMA et le 3GPP*."

A la suite d'un rappel envoyé par le Directeur du TSB à la GSMA en décembre 2017, la GSMA a envoyé la réponse suivante par courrier électronique:

 "*Je vous remercie de votre lettre relative à l'examen de la sécurité des identités IMEI par le Conseil de l'UIT à sa session de 2017. La GSMA est consciente du problème et s'est d'ores et déjà mise en rapport avec les pays concernés, afin de réfléchir à la manière de répondre à leurs préoccupations. Je crois que nous partageons l'avis de l'UIT et de certains Etats Membres, selon lequel les normes de sécurité applicables aux identités IMEI ne sont pas respectées dans tous les cas. Il convient de souligner que le respect des normes de sécurité concernant les identités IMEI relève de la responsabilité des différents fabricants de dispositifs et que les fabricants autorisés ne rencontrent pas tous des problèmes de sécurité.*

 *La GSMA poursuivra sa collaboration avec toutes les parties prenantes et, en particulier, avec les fabricants qui sont réputés ne pas respecter les normes de sécurité. En outre, nous avons lancé dernièrement un programme d'activités visant à sensibiliser davantage les fabricants à la nécessité d'assurer la sécurité des identités IMEI et espérons que ceux-ci réaffirmeront leur engagement en fin de la sécurité des identités IMEI. Enfin, la GSMA continuera de participer aux travaux de la Commission d'études 11 de l'UIT-T et espère que les discussions en la matière se poursuivront lors de la prochaine réunion qui se tiendra en novembre*."

Le Directeur du TSB a présenté un rapport sur la question au GTC-FHR ([CWG-FHR 8/19](https://www.itu.int/md/S18-CLCWGFHRM8-C-0019/fr)) en janvier 2018. Cette question a également été étudiée par le GTC-Internet. A la demande de certains Etats Membres, qui souhaitaient que la question continue d'être examinée avec la GSMA et le 3GPP, le Directeur du TSB a demandé à la GSMA, en février 2018, de fournir davantage de précisions sur les mesures efficaces que celle-ci a prises pour remédier au problème de l'utilisation abusive des numéros IMEI:

 *"Je vous remercie de votre réponse, reçue le 18 décembre 2017, qui fait suite à la lettre en date du 20 juillet 2017 que je vous ai adressée concernant l'utilisation abusive des numéros IMEI dans les* téléphones mobiles*. La question, y compris votre réponse, ont été à nouveau examinées lors d'une réunion intérimaire du Conseil tenue les 25 et 26 janvier 2018. Le rapport de cette réunion intérimaire du Conseil est reproduit ci-dessous (voir l'adresse* [*https://www.itu.int/md/S18-RCLINTPOL11-C-0011/fr*](https://www.itu.int/md/S18-RCLINTPOL11-C-0011/fr)*):*

 *DÉBUT DE CITATION*

 ***7.2 Examen du document CWG-FHR 8/19*** *"Rapport d'activité sur l'utilisation abusive des numéros d'identité internationale d'équipements mobiles (IMEI) dans les téléphones mobiles"*

*• Le représentant de l'Inde a demandé que le rapport soumis par le Directeur du TSB au GTC‑FHR (Document* [*CWG-FHR 8/19*](https://www.itu.int/md/S18-CLCWGFHRM8-C-0019/en)*) soit soumis au Conseil à sa session de 2018. Il a souligné qu'à son avis, la réponse de la GSMA était peu satisfaisante et a demandé au Directeur du TSB de poursuivre l'examen de la question.*

*• Certains Etats Membres ont relevé que le GTC-FHR et le Conseil à sa session de 2017 avaient déjà étudié la question et ont demandé des éclaircissements complémentaires sur les mesures attendues de la part du GTC-Internet en la matière.*

*• Certains Etats Membres ont fait observer que la question avait trait à la sécurité de l'utilisation des TIC, question qui relève du mandat du GTC-Internet.*

*• Certains Etats Membres ont souligné que le TSB devrait poursuivre l'examen de la question en collaboration avec la GSMA et le 3GPP dans le cadre des forums où sont traitées les questions concernant les normes relatives aux identités IMEI.*

*• Certains Etats Membres ont été d'avis que la question à l'examen ne concernait pas l'élaboration ou l'amélioration des normes, mais la mise en oeuvre et le respect des normes.*

 *FIN DE CITATION*

 *La question sera réexaminée lors de la session du Conseil de l'UIT qui se tiendra du 17 au 27 avril 2018. Pourrais-je faire figurer dans mon rapport à l'intention du Conseil de l'UIT les mesures efficaces que la GSMA a prises pour remédier au problème de l'utilisation abusive des numéros IMEI?".*

La GSMA a répondu ce qui suit en mars 2018:

 *"[…] Je souhaite formuler les observations suivantes:*

*1) Je vous remercie de nous avoir informé que la question avait été examinée lors d'une réunion du Conseil de l'UIT tenue les 25 et 26 janvier 2018. Un représentant de la GSMA était présent à cette réunion. Nous avons constaté que lors des débats du Conseil, les Etats Membres n'avaient manifesté aucun intérêt pour l'examen de la sécurité des identités IMEI. Le Président de la réunion a fait la même constatation.*

*2) La GSMA se félicite de constater que le Conseil de l'UIT reconnaît le mandat confié au 3GPP en ce qui concerne la normalisation des identificateurs des dispositifs ainsi que le rôle de la GSMA dans la gestion et l'attribution des identificateurs. La GSMA prend note du point de vue du Conseil de l'UIT, selon lequel les préoccupations actuelles ne concernent pas tant la normalisation que le respect des normes existantes. Nous souhaiterions nous faire une meilleure idée d'éventuelles propositions du Groupe de travail du Conseil sur les questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet (GTC-Internet) se rapportant aux identités IMEI.*

*3) En avril, la GSMA lancera un nouveau service de contrôle de la sécurité des identités IMEI et d'établissement de rapports à cet égard. Ce service externalisé aura pour but de surveiller les mises en oeuvre d' identités IMEI, d'établir des rapports à cet égard et de recueillir des données sur les problèmes de sécurité concernant les combinés et les plates-formes qui cherchent à modifier des numéros IMEI. Grâce à ces données, la GSMA aura la possibilité de traiter de manière plus ciblée les problèmes de sécurité, ce qui permettra, à notre sens, de dissiper les inquiétudes qui perdurent.*

 *Vous trouverez de plus amples informations sur ce nouveau service et sur la position de la GSMA concernant la sécurité des identités IMEI dans la Note d'information de la GSMA ci annexée. Je puis confirmer par ailleurs que nous demeurons prêts à collaborer avec toutes les parties prenantes, y compris les Etats nations, s'occupant de la sécurité des identités IMEI security. A l'heure actuelle, nous dialoguons d'ailleurs directement, avec l'Inde sur cette question.*

 *Pour conclure, je tiens à rappeler que la norme technique relative aux identités IMEI relève du 3GPP. Toute modification de cette norme devrait être apportée par les membres du 3GPP dans le cadre de ses travaux. La norme ne relève pas de l'UIT et les membres de l'Union ne sont pas habilités à mener des travaux sur cette norme. Nous suggérons que les problèmes éventuels soient traités dans le cadre de la participation de l'UIT aux discussions du 3GPP sur la question".*

La Note d'information de la GSMA fait l'objet d'un document d'information (voir le Document [INF/9](http://www.itu.int/md/S18-CL-INF-0009/en)).

# 3 Conclusion

Les membres de l'UIT sont invités à soumettre directement à la GSMA et au 3GPP les autres problèmes éventuels concernant la sécurité des identités IMEI.

La mise en oeuvre des identités IMEI et d'autres identificateurs pour lutter contre la contrefaçon et l'utilisation de dispositifs TIC volés relève des activités de normalisation de la CE 11 de l'UIT-T. Tous les membres intéressés de l'UIT sont invités à contribuer aux travaux de la CE 11 de l'UIT-T sur cette question. La prochaine réunion de la CE 11 de l'UIT-T aura lieu à Genève du 18 au 27 juillet 2018.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_